

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2231

7 septembre 2012

SOMMAIRE

Adaxlu S.à r.l	Immobilière Camekisch107070
Buildco Warsaw S.A107059	Immo Gerima107070
CO2 S.A107084	Inter-Concept Electro S.à r.l 107078
Copper Management S.à r.l. & Partners	International Company Invest S.A 107078
S.C.A107071	Interoute S.à r.l107078
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l 107084	Invent107083
Genesa Services S.A107049	Investment World Fund107057
Global Gestion s.à r.l	Island Lux S.à r.l107056
Groupe Leonard de Vinci International .107045	Jenny Location S. à r.l107087
Groupe Leonard de Vinci International . 107050	JER Valencia S. à r.l107057
Groupe Leonard de Vinci International . 107050	JER Victor Hugo S.à r.l107079
Groupe Leonard de Vinci International .107054	Koinonia Foundation Holding S.A., SPF . 107050
GS Consulting S.A. 107054	Layetana Development Partners 1 - LUX,
Hansteen Miraustrasse S.à r.l107054	S.C.A., SICAR107057
Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l 107055	LionLead SCA107068
Héraclès S.A107054	Logica Group S.A
HGSC 1 S.à r.l107055	MB Development Strategy S.A107042
Hills Place S.à r.l	Melange Corporation S.à r.l107054
HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l107056	MENA Joint Investment Fund S.C.A., SI-
Hole In 1 S.A107056	CAV-SIF107053
Horsch Entsorgung GmbH107056	Morgan Stanley San Donato S.à r.l 107058
Hôtel MEYER S.A107055	MTI Luxco Sàrl107046
Hubs S. à r.l107056	Noyon Holding S.A107088
IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l107057	RMM S.A
IFP Investment Management S.A107058	Saphir II Holding S.à r.l107055
IG TOP S.à r.l107058	Taureau Holding S.A
IG TOP S.à r.l107058	WCAS IX Debt Partners S.à r.l 107051
Imdlux S.A107058	



MB Development Strategy S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 170.695.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

BALAM INVEST S.A., ayant son siège à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Marc BARMASSE, demeurant à B-1410 Waterloo, Chaussée de Bruxelles 111/B1.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la "Société"):

Art. 1 er. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de MB DEVELOPMENT STRATEGY S.A. (la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Capital Social. Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 400,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. Actions. Les actions de la Société sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les informations prévues à l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

Art. 6. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.



Art. 7. Assemblées générales d'/des Actionnaire(s). L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convo-

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à une à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 8. Administrateurs(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure



prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 10. Pouvoirs du/des Administrateur(s). L'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en case de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Pouvoir de Signature. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Conflit d'Intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 13. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 14. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Profits. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'Article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux actionnaires conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant dans le registre des actionnaires. Les distributions seront payées dans la devise et aux moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.



L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 16. Liquidation de la Société. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans chaque Compartiment de la Société.

Art. 17. Droit Applicable. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante un mille Euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 3.000,

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

- 1.Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
- 2. Est nommé administrateur de la société:

Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

- 3. Le mandat de l'administrateur expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.
- 4. Le siège social de la Société est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BARMASSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35598. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102429/216.

(120139642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Groupe Leonard de Vinci International, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.833.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012102275/9.

(120140622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.050.

This second day of August two thousand twelve before me, Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at the office of Francis Kesseler, aforementioned, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

- 1. SCP III AIV One, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner;
- 2. G14M5 PATCO Equity, L.L.C., a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal pace of business at 71 South Wacker Drive, 47 th Floor, Chicago, Illinois 60606, United States of America;
- 3. T11M5 PATCO Equity, L.L.C., a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal pace of business at 71 South Wacker Drive, 47 th Floor, Chicago, Illinois 60606, United States of America;
- 4. GP09GV (Edison) Ltd., a corporation under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;
- 5. GP09PX (Edison) Ltd., a corporation under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;
- 6. Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal pace of business at 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, United States of America, acting through its general partner;
- 7. MTI Co-Invest, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal pace of business at 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, United States of America;
- 8. VCVC III LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal pace of business at 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, Washington 98104, United States of America;
- 9. PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., a limited partnership under the laws of the State of Delaware, having its principal pace of business at 399 Park Avenue, 4 th Floor, New York, New York 10022, United States of America;
- 10. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal pace of business at 399 Park Avenue, 4 th Floor, New York, New York 10022, United States of America, acting through its general partner;
- 11. American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, a trust under the laws of the Commonwealth of Massachusetts, acting through its trustee, having its principal pace of business at 399 Park Avenue, 4 th Floor, New York, New York 10022, United States of America;
- 12. Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, a trust under the laws of the State of New Jersey, acting through its investment advisor, having its principal place of business at 101 Columbia Road, Morristown, New Jersey 07962, United States of America;
- 13. Soper Investments Limited, a limited liability company under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at Regency Court, Glategny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WW;
- 14. West Maple Ventures, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal pace of business at 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, Illinois 60201, United States of America;
- 15. Brenthurst Private Equity IV US, LP, an international limited partnership under the laws of the British Virgin Islands, having its principal pace of business at 1 Charterhouse Street, London EC1N 65A, United Kingdom, acting through its general partner;
- 16. John Carleton Lindgren, company executive, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;
- 17. Nima Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;
- 18. Joseph R. Brown Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;
- 19. Peter Gillingham Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;



- 20. Kim Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada; and
- 21. Shaer Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada (together with the parties mentioned under 1 through 20 above, the "Shareholders"),

in their capacity as shareholders of MTI Luxco Sàrl, a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, entered on the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166050, incorporated on the fourteenth of December two thousand eleven pursuant to a deed executed before me, undersigned notary, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 555 of the second of March two thousand twelve, the articles of association of which have been amended most recently on the thirtieth of December two thousand eleven pursuant to a deed executed before me, notary, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 609 of the eighth of March two thousand twelve (the "Company").

The person appearing is personally known to me, notary.

The twenty-one powers of attorney to the person appearing are initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholders, acting as shareholders of the Company, hereby resolve:

- i. that the fiscal year of the Company shall henceforth commence on the first of May of a calendar year and end on the thirtieth of April of the next calendar year;
- ii. that, contrary to the deed of incorporation of the Company, the first fiscal year of the Company ended on the thirtieth of April two thousand twelve; and
 - iii. to amend and restate article 2, paragraph (5) of the articles of association of the Company as follows:
- " **(5).** The fiscal year of the company commences on the first of May of a calendar year and ends on the thirtieth of April of the next calendar year."

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.00).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux août a comparu par-devant moi, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée avec adresse professionnelle à l'étude de Maître Francis Kesseler, susmentionné, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

- 1. SCP III AIV One, L.P., une société en commandite exemptée de droit des lles Cayman, dont le siège social se situe à P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY-1-1104, lles Cayman, agissant par son associé commandité;
- 2. G14M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 71 South Wacker Drive, 47 th Floor, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique;
- 3. T11M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 71 South Wacker Drive, 47 th Floor, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique;
- 4. GP09GV (Edison) Ltd., une société commerciale de droit de la Province d'Alberta, dont le siège social se situe à Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;
- 5. GP09PX (Edison) Ltd., une société commerciale de droit de la Province d'Alberta, dont le siège social se situe à Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;
- 6. Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., une société en commandite de droit des lles Cayman, dont l'établissement principal se situe à 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, agissant par son associé commandité:
- 7. MTI Co-Invest, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique;



- 8. VCVC III LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, Washington 98104, Etats-Unis d'Amérique;
- 9. PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., une société en commandite de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4e étage, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- 10. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., une société en commandite de droit des Iles Cayman, dont l'établissement principal se situe à 399 Park Avenue, 4e étage, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique, agissant par son associé commandité;
- 11. American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, une fiducie de droit du Commonwealth du Massachusetts, agissant par son fiduciaire, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- 12. Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, une fiducie de droit de l'Etat du New Jersey, agissant par son conseiller en investissements dont l'établissement principal se situe à 101 Columbia Road, Morristown, New Jersey 07962;
- 13. Soper Investments Limited, une société à responsabilité limitée de droit du bailliage de Guernesey, dont le siège social se situe à Regency Court, Glategny Esplanade, St. Peter Port, Guernesey GY1 1WW;
- 14. West Maple Ventures, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, Illinois 60201, Etats-Unis d'Amérique;
- 15. Brenthurst Private Equity IV US, LP, une société en commandite internationale de droit des Iles Vierges Britanniques, dont l'établissement principal se situe au 1 Charterhouse Street, London EC1N 65A, Royaume-Uni, agissant par son associé commandité;
- 16. John Carleton Lindgren, administrateur de société, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;
- 17. Nima Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;
- 18. Joseph R. Brown Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;
- 19. Peter Gillingham Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;
- 20. Kim Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada; et
- 21. Shaer Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada (ensemble avec les parties mentionnées de 1 à 20 ci-dessus, les «Associés»),

agissant en leur qualité d'associés de MTI Luxco Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166050, constituée le quatorze décembre deux mille onze suivant acte passé devant moi, notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 555 du deux mars deux mille douze, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le trente décembre deux mille onze suivant acte passé devant moi, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 609 du huit mars deux mille douze (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire.

Les vingt-et-une procurations à la comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

Les Associés, agissant en tant qu'associés de la Société, décident par les présentes:

i. que l'exercice social de la Société commencera désormais le premier mai d'une année civile et se terminera le trente avril de l'année civile suivante;

ii. que, contrairement à l'acte de constitution de la Société, le premier exercice social de la Société s'est terminé le trente avril deux mille douze; et

iii. de modifier et reformuler l'article 2, paragraphe (5) des statuts de la Société de la manière suivante:

« (5). L'exercice social de la société commence le premier mai d'une année civile et se termine le trente avril de l'année civile suivante.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille trois cents euros (1.300,00 EUR).



Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2012. Relation: EAC/2012/10576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101731/175.

(120139514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Genesa Services S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 19, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 153.402.

L'an deux mille douze,

le premier août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société à responsabilité limitée GENESA S.à r.l., avec siège social à L-4391 Pontpierre, 19, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144.342,

ici représentée par Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, demeurant à L-7212 Bereldange, 21, rue Roger Barthel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 avril 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- I.- Que la société anonyme GENESA SERVICES S.A., avec siège social à L-4391 Pontpierre, 19, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153.402 (NIN 2010 2210 876), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch, en date du 1 ^{er} juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1321 du 26 juin 2010.
- II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune.
 - III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.
- IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société GENESA SERVICES S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société GENESA SERVICES S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société à responsabilité limitée GENESA S.à r.l., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société GENESA SERVICES S.A. a été réglé et que la société à responsabilité limitée GENESA S.à r.l. demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, administrateur-délégé et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-4391 Pontpierre, 19, rue de Luxembourg;
 - pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
 - le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.



Signé: A. BARKOUKOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 août 2012. Relation: ECH/2012/1320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 août 2012.

Référence de publication: 2012102266/51.

(120140491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Global Gestion s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 127.850.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102270/10.

(120139776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Groupe Leonard de Vinci International, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.833.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102276/9.

(120140623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Groupe Leonard de Vinci International, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.833.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102277/9.

(120140624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Koinonia Foundation Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.801.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société KOINONIA FOUNDATION HOLDING SA SPF, qui s'est tenue extraordinairement en date du 25 Juillet 2012 au siège social que:

Mme Trudy ZWEERS WILSON, avec adresse professionnelle au 5, rue de la Gare; L-7535 Mersch a été nommée administrateur de la société avec effet au 25 Juillet 2012 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016 en remplacement de Mme Anila BUSHI BOUYER démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2012102356/16.

(120139713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.



WCAS IX Debt Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 144.215.

In the year two thousand and twelve, the first day of August,

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WCAS IX-DP, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its main office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE, 19808, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships, under number 30052 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of WCAS IX Debt Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.215 (the Company);
- II. That the Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 6, 2009, published on February 13, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 319. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.
 - III. That the Sole Shareholder wishes to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
 - IV. That the Sole Shareholder wishes to resolve on the following:
 - 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Appointment of I.L.L. Services S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
- 3. Determination of the powers and duties of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 - 5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation; and
- 6. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
 - 7. Miscellaneous.
 - V. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.141, as Liquidator. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.



The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1.500,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août, par devant Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

WCAS IX-DP, L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des lles Cayman, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE, 19808, lles Cayman, inscrite au Registre des Sociétés en Commandite Exemptées des lles Cayman, sous le numéro 30052 (l'Associé Unique),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Eschsur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de WCAS IX Debt Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.215 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société).
- II. Que la Société a été constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 janvier 2009, publié le 13 février 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 319. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de cette dernière.
 - III. Que l'Associé Unique souhaite procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation;
 - IV. Que l'Associé Unique souhaite prendre les résolutions suivantes:
 - 1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Nomination de I.L.L. Services S.à r.l. en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
- 4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
 - 5. Décision selon laquelle le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique;
- 6. Décision d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs; et
 - 7. Divers.



V. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.141, comme Liquidateur. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation : EAC/2012/10519. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101931/148.

(120139048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

MENA Joint Investment Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.372.

Les comptes annuels consolidés de la Société, au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 août 2012. Malcolm Wilson Administrateur

Référence de publication: 2012102436/14.

(120140017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Groupe Leonard de Vinci International, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.833.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102278/9.

(120140625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

GS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 151.391.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102279/9.

(120139886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Héraclès S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 81.945.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102281/9.

(120139885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Hansteen Miraustrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Miraustrasse S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102282/11.

(120139749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Melange Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.979.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juin 2012

- 1. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante.
- 2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 7 août 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Melange Corporation S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102412/16.

(120139807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102283/11.

(120139848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Hills Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.680.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012102289/10.

(120139686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

HGSC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102292/9.

(120139988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Hôtel MEYER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 120, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102293/10.

(120140037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Saphir II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.081.055,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 149.336.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2409 du 10 décembre 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Saphir II Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012102569/14.

(120140482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102294/10.

(120140345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Hole In 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 133.844.

Dépôt rectificatif du bilan qui a été déposé le 07 août 2012 avec comme numéro de référence de dépôt L120138951

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102295/10.

(120139727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Horsch Entsorgung GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 36.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HORSCH ENTSORGUNG GmbH

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012102297/11.

(120139728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Island Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102302/10.

(120140220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Hubs S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 27, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 143.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102298/9.

(120139910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.



Investment World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.660.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2012 et la distribution des dividendes relatives à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102301/11.

(120139796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.074.877,00.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 31.122.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 mai 2012 qu'ont été réélus aux fonctions de gérant de la société:

- M. Claude Blum demeurant à CH-8021 ZURICH, 14, Usterstrasse;
- Mme Maria Graciela Maches Michavila demeurant à L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France;
- Jan Lütjens demeurant à L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012102309/19.

(120140495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

JER Valencia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.665.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 juillet 2012 que

le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012102348/15.

(120139711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102369/11.

(120140214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

IFP Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 126.554.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102310/9.

(120140140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

IG TOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102311/10.

(120140341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

IG TOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102312/10.

(120140342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Imdlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 135.752.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102315/9.

(120139884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Morgan Stanley San Donato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.800,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.185.

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 11 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat au 11 juillet 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 07 août 2012.
Pour extrait sincère et conforme
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Signataire autorisé

Référence de publication: 2012102418/16.

(120139781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Buildco Warsaw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.706.

STATUTES

In the year two thousand twelve.

On the twenty-seventh day of July

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company NDI Luxembourg S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 72.182, with its registered office located at 3, Avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal,

hereafter referred to as shareholder of the category A.

The public limited company N.V. BESIX Group S.A., a company governed by the laws of Belgium, with its registered office located at Avenue des Communautés, 100, B-1000 BRUXELLES, inscrite à la Banque Carrefour des Sociétés sous le numéro BE 400.459.154,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal,

hereafter referred to as shareholder of the category B

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "BUILDCO WARSAW S.A.".
- Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

- **Art. 3.** The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies, being or not a legal entity under any relevant law. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also subscribe to capital increase of domestic or foreign companies, acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.



In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, including in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at FOUR MILLION Euros (EUR 4,000,000) divided in:

- i) TWO THOUSAND (2,000) shares of category A with a nominal value of ONE THOUSAND Euros (EUR 1,000) each and
- ii) TWO THOUSAND (2,000) shares of category B with a nominal value of ONE THOUSAND Euros (EUR 1,000) each .

The company shall have an authorised capital of FORTY MILLION Euro (EUR 40,000,000) divided in twenty thousand (20,000) shares of category A and (20,000) shares of category B, with a nominal value of ONE THOUSAND Euros (EUR 1,000).

The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the General Meeting of Shareholders passed in the manner laid down for amendments to the statutes.

For a period of five (5) years from the date of publication of this act, the Board of Directors shall be authorized to increase at such time is fitting the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such capital increases may be subscribed for an issued in the form of shares with or without share premium as to be determined by the Board of Directors. Such capital increases may be made for contribution in cash or in kind and by the capitalization of reserves.

Each time the Board of Directors proceeds to have an increase in the subscribed capital authentically attested to, this article shall be deemed to have been automatically amended to suit the change which has been made.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

The shares of the company may be transferred by any of the shareholders of the category A and/or of the category B to either any company that it controls, any company controlling the shareholder or any company that is also controlled by that controlling company, it being understood that control has the meaning determined in the European regulations on accounting and corporate law and that such control can be direct or indirect.

Any other intended transfer of its shares in the company capital by any of the shareholder of the category A or of the category B is subject to the preemption rights of the shareholder of the other category. The transferring shareholder shall notify in writing to the shareholder of the other category all terms and conditions of the proposed transfer to any third party and the identity of the same. The shareholder of the other category may: a) either notify in writing to the transferring shareholder, within 30 days, if either or not it makes use of its pre-emption right, in which case the transfer shall be effected upon payment to the transferring shareholder, b) demand from the transferring shareholder that it is also included in the share transfer transaction, in which case the transferring party shall be obliged, as a condition to the transfer of all or part of its shares in the company, to deliver to the shareholder of the other category, an offer from the purchaser indicated in the transfer notification to purchase from the shareholder of the other category a number of shares equal to the number of shares offered by the transferring shareholder at the same terms and conditions presented to that transferring party, and such shareholder of the other category shall have the right to join the transfer of the above number of shares ("Tag-Along"). The failure by the shareholder of the other category to notify to the transferring shareholder of its intentions within the said 30 days shall be deemed as the waiver by the shareholder of the other category of its pre-emption or tagalong rights.

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least four but no more than six directors.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders in the following manner: an equal number of directors of category A and category B shall be appointed, respectively, upon presentation of the shareholder of the category A and the shareholder category B. The general meeting may in addition elect independent directors who shall belong to the directors of the category C

The general meeting shall determine the total number of directors, their remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.



In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

Any director may be removed at any time from the office, with or without cause, in the same way in which he/she has been appointed.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy shall be filled out, in compliance with the applicable legal provisions and the above appointment rules.

Art. 7. The board of directors will elect from among the directors of the category B a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director of the same category.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors, with at least one director of each of the category A and of the category B present or represented at the meeting.

Decisions shall be taken unanimously by the directors present or represented at such meeting, with at least the vote of one director of respectively the category A and the category B. In case of a tie in votes, the decision shall be taken by shareholders.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects.

All powers not expressly reserved by law, by the present articles of association to the general meeting of shareholders or by a valid decision of the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B and a director of the category C if any such director has been appointed by the general meeting of shareholders, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

In exercising their powers in accordance with the law and with the present articles of association, the board of directors and each director, acting individually or with another director, shall act with professional care and refrain from participating, directly or indirectly, to any operation or transaction that would place them/him in a position of conflict between the interests of the company or any of its participations and their/its own interests, under whatever form, in other companies, entities or business. In case of such potential conflict, the board of directors of the company or the concerned director shall disclose the related circumstances to the general meeting of shareholders that shall analyse the same and take the appropriate decision to either or not authorize the related operation or transaction and/or authorize the board of directors of the company or any of its members to proceed with the concerned operation or transaction.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors or managers, and give special powers for determined matters to one or more directors, managers and/or proxy holders..

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by two directors appointed by the board of directors or by the director delegated for this purpose, appointed in an aforementioned manner.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several supervisory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.



Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on fourth Friday of June at 3 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Any general meeting of shareholders shall only be valid if the majority of the shares in each of the category A and of the category B of shares is duly represented.

Any decision of the general meeting of shareholders shall be valid if it is taken with a majority of votes representing the equal number of shares of respectively the category A and the category B of shares.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company, any needed provisions and contingencies and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2012.

The first annual meeting will be held in 2013.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder A	number of shares	subscribed capital	amount paid-in
			(in Euro)
1) NDI Luxembourg S.A., prementioned	2,000	2,000,000	2,000,000
Shareholder B			
2) NV BESIX GROUP S.A., prementioned	2,000	2,000,000	2000,000
Total:	4,000	4,000,000	4,000,000

All the FOUR THOUSAND (4,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of FOUR MILLION Euro (EUR 4,000,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

107063



Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately four thousand euro ($\leq 4,000$.-).

Decisions taken by the shareholders

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions as shareholders:

- 1. The number of directors is fixed at six and the number of supervisory auditors at one.
- 2. The following persons are appointed as director of the category A, directors of the category B and directors of the category C, and to fix the duration of their mandate to six years:

Director of the category A:

- Mrs Malgorzata WINIAREK-GAJEWSKA, company director, born in Gdansk (Poland), on 03.05.1967, residing professionally in ul. Powstancow Warszawy 19, 81-718 Sopot;
- Mr. Szymon REPTOWSKI, company director, born in Gdansk (Poland), on 11.03.1980 residing professionally in ul. Powstancow Warszawy 19, 81-718 Sopot;

Directors of the category B:

- Mr. Paul MOUTON, company director, born in Huy (Belgium), on 23.03.1959, residing professionally in Avenue des Communautés 100, B-1200 Brussels;
- Mr. Frédéric de SCHREVEL, company director, born in Etterbeek (Belhium) on 18.12.1956, residing professionally in Avenue des Communautés 100, B-1200 Brussels;

Directors of the category C:

- S.G.A. Services S.A , a Luxembourg company with registered office at L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B76.118; Mrs Sophie CHAMPENOIS, born in Uccle, on September 4, 1971, residing professionally in Luxembourg, 3, avenue Pasteur is named "représentant permanent".
- FMS Services S.A., a Luxembourg company with registered office at L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B101.240, Mrs Nadine LAMBALLAIS, born in Thionville, on January 1, 1972, residing professionally in Luxembourg, 3, avenue Pasteur is named "représentant permanent".
 - 3. Has been appointed supervisory auditor:
- Mr. Eric HERREMANS, employee, born in Bruges (Belgium), on June 3, 1941, residing in L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, as Statutory Auditor and to fix the duration of his mandate to six years
 - 4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.
 - 5. The registered office of the company is established in L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
- 6. Mr Paul MOUTON is appointed as the chairman of the board of directors of the company in accordance with article 7 of these articles of incorporation.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

La société anonyme NDI Luxembourg S.A., R.C.S. Luxembourg B 72.182, avec siège à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé,



ci-après désignée en tant qu'actionnaire de catégorie A.

La société anonyme N.V. BESIX Group S.A., inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 400.459.154, avec siège à B1000 Bruxelles, avenue des Communautés, 100.

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé,

ci-après désigné en tant qu'actionnaire de catégorie B.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BUILDCO WARSAW S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par:

- (i) deux mille (2.000) actions de catégorie A, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune,
- (ii) et deux mille (2.000) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à quarante millions d'euros (Euros 40.000.000) représenté par vingt mille (20.000) actions de catégorie A et vingt mille (20.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.



Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Les actions de la société peuvent être transférées librement par tout actionnaire de catégorie A et/ou de catégorie B à toute société qu'ils contrôlent, toute société contrôlant les actionnaires ou toute société qui serait contrôlée par les sociétés contrôlant les actionnaires. Etant entendu que le terme de «contrôle» a la signification définie par les règles européennes sur la comptabilité et la loi sur les sociétés et que ce contrôle peut être direct ou indirect.

Tout transfert d'actions par l'un ou l'autre actionnaire de catégorie A ou de catégorie B est soumis au droit de préemption préalable de l'autre catégorie d'actionnaire. Tout projet de transfert en faveur de tiers devra être notifié par écrit par le cédant à l'actionnaire de l'autre catégorie. La notification devra indiquer les termes et conditions de la proposition de transfert ainsi que l'identité du cessionnaire. L'actionnaire de l'autre catégorie pourra: a) notifier à l'actionnaire cédant, dans un délai de 30 jours, si il fait ou non usage de son droit de préemption, auquel cas la cession sera réalisée à réception du paiement du prix de cession en faveur du cédant; b) demander à l'actionnaire cédant de participer à la transaction, auquel cas le cédant devra, comme condition préalable au transfert de tout ou partie des ses actions dans la société, transmettre à l'actionnaire de l'autre catégorie, une offre émise par le cessionnaire indiqué dans la notification adressée à l'actionnaire de l'autre catégorie, portant sur le même nombre d'actions offert par le cédant aux mêmes termes et conditions présentées au cessionnaire, et l'actionnaire de l'autre catégorie aura le droit de joindre le transfert de ce nombre d'actions («Tag-Along»). L'absence de notification des intentions de l'actionnaire de l'autre catégorie à l'actionnaire cédant dans le délai des 30 jours pourra être considéré comme main-levée par l'actionnaire de l'autre catégorie de son droit de préemption ou des droits de Tag-Along.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins quatre membres et un maximum de six membres.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires de la manière suivante: un nombre égal d'administrateurs de catégorie A et B, sur présentation respectivement des actionnaires de catégorie A et des actionnaires de catégorie B. L'assemblée générale peut également nommer des administrateurs indépendant qui appartiendront à la catégorie C.

L'assemblée générale déterminera le nombre total des administrateurs, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres de catégorie B un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé de la même catégorie.

Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion

sera prépondérante.



Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B et un administrateur de la catégorie C si des administrateurs de cette catégorie ont été nommés par l'assemblée générale, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Dans l'exercice de ses pouvoirs en conformité avec la loi et dans le respects des présents statuts, le conseil d'administration et chaque administrateur, agissant individuellement ou avec un autre administrateur, devra agir avec professionnalisme et s'abstiendra de participer, de manière directe ou indirecte, à toute opération ou transaction qui les/le placera dans une position de conflit d'intérêt de la société ou d'une de ses participation ou leurs/son propre intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, entités ou affaires. En cas de conflit potentiel, le conseil d'administration ou l'administrateur concerné devra relater ces circonstances à l'assemblée générale des actionnaires qui devra les analyser et prendre les décisions appropriées afin d'autoriser ou non l'opération ou la transaction concernée et/ou autoriser le conseil d'administration ou l'un de ses membres de procéder à ladite opération ou transaction.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs ou directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs et/ou fondés de pouvoirs.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillé par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de juin à 15heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d' «associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque assemblée générale des actionnaires ne sera valablement constituée que si une majorité des actions de catégorie A et une majorité d'action de catégorie B et dûment représentée.

Toute décision d'assemblée générale des actionnaires ne sera valable que si elle est prise par une majorité des votes représentant un nombre égal d'actions de respectivement de catégorie A et de catégorie B.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.



Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2012. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Nombre d'actions		Libération (en Euro)
Actionnaire A			
1) NDI Luxembourg S.A., prénommée	2.000	2.000.000	2.000.000
Actionnaires B			
2) NV BESIX GROUP S.A., prénommée	2.000	2.000.000	2.000.000
Total:	4.000	4.000.000	4.000.000

Toutes les quatre mille (4.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ quatre mille euros (€ 4.000,-).

Décisions de l'associée unique

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaires:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur de catégorie A, administrateurs de catégorie B et administrateurs de catégorie C, pour une durée de six ans:

Administrateurs de catégorie A:

- Madame Malgorzata WINIAREK-GAJEWSKA, administrateur de sociétés, née à Gdansk (Pologne), le 03.05.1967, demeurant professionnellement à ul. Powstancow Warszawy 19, 81-718 Sopot;
- Monsieur Szymon REPTOWSKI, administraeur de sociétés, né à Gdansk (Pologne), le 11.03.1980, résident professionnellement à ul. Powstancow Warszawy 19, 81-718 Sopot

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Paul MOUTON, administrateur de sociétés, né à Huy (Belgique), le 23.03.1959, demeurant profession-nellement à Avenue des Communautés 100, B-1200 Bruxelles;
- Monsieur Frédéric de SCHREVEL, administrateurs de sociétés, né à Etterbeeck (Belgique), le 18.12.1956, résidant professionnellement à Avenue des Communautés 100, B-1200 Bruxelles;



Administrateurs de catégorie C:

- SGA Services S.A., une société anonyme avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 76.118; est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, né à Uccle le 04 septembre 1971, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
- FMS SERVICES SA, une société anonyme avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 101.240; est nommée représentant permanent Madame Nadine LAMBALLAIS, employée privée, né à Thionville le 1 ^{er} janvier 1972, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans: Monsieur Eric HERREMANS, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.
- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2018.
 - 5. Le siège social de la société est établi à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
- 6. Monsieur Paul MOUTON est désigné président du conseil d'administration de la société conformément à l'article 7 des statuts de la société.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10510. Reçu soixante-quinze euros 75,00

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012102098/505.

(120139901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

L'an deux mille douze, le dix-sept juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg "LionLead SCA", établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145123 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 682 du 30 mars 2009,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juin 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1982 du 27 août 2011.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Bertrand BARTHEL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Madame Sophie LORINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Coralie CZERWINSKI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Constat du rachat par la Société de 30.621 actions de commanditaires de catégorie B propres (les "Actions Rachetées"), ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR;
 - 2. Annulation des Actions Rachetées;



- 3. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 3.062,10 EUR correspondant à la valeur nominale totale des Actions Rachetées afin de le réduire de son montant actuel de 96.349,30 EUR à 93.287,20 EUR;
- 4. Réduction la prime d'émission à concurrence d'un montant de 303.147,90 EUR afin de refléter le prix total d'achat des Actions Rachetées;
 - 5. Modification subséquente des quatre premiers alinéas de l'article 6 des statuts de la Société;
 - 6. Divers.
- B) Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie pardevant le notaire instrumentant en date du 30 mai 2012 n'a pu délibérer valablement, étant donné que le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint.
- C) Que la présente Assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 2 juillet 2012; une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'Assemblée;
- D) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

- E) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 1.010.000 actions, divisées en 1 action de commandité, 309.999 actions de commanditaire de catégorie A et 700.000 actions rachetables de commanditaire de catégorie B, actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 62.458 actions, faisant 1 action de commandité, 0 action de commanditaire de catégorie A et 62.457 actions rachetables de commanditaire de catégorie B, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, la Société détenant 30.621 actions rachetables de commanditaire de catégorie B propres dont le droit de vote est suspendu.
- F) Que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.
- G) Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prends acte et approuve le rachat par la Société de trente mille six cent vingt et un (30.621) actions rachetables de commanditaire de catégorie B, avec une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, dans le capital social de la Société ("les Actions Rachetées").

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'annulation des trente mille six cent vingt et un (30.621) Actions Rachetées.

Troisième résolution

L'Assemblée, ayant examiné les comptes intérimaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois mille soixante-deux Euros et dix Cents (3.062,10 EUR) afin de le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-seize mille trois cent quarante-neuf virgule trente euros (96.349,30 EUR) à quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et vingt Cents (93.287,20 EUR) par voie annulation des Actions Rachetées, détenues par la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire, sans préjudice aux droits des tiers, la prime d'émission à concurrence d'un montant trois cent trois mille cent quarante-sept Euros et quatre-vingt-dix Cents (303.147,90 EUR) afin de le ramener de son montant actuel de six millions quatre cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt virgule soixante-dix euros (6.469.580,70 EUR) à six millions cent soixante-six mille quatre cent trente-deux Euros et quatre-vingts Cents (6.166.432,80 EUR) afin de refléter le prix d'achat des Actions Sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-avant, l'Assemblée décide de modifier les quatre premiers alinéas de l'article 6 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social. (quatre premiers alinéas). La Société a un capital social souscrit de quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et vingt Cents (93.287,20 EUR).

Le capital social de la Société se divise en:



- une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant Commandité (ci-après l'"Action de Gérant Commandité" ou "Action de Commandité"), ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) et émise pour un prix d'émission de dix cents (0,10 EUR);
- trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions rachetables de Commanditaire ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) de catégorie A et émises pour un prix d'émission de dix cents (0,10 EUR) chacune (les "Actions A");
- six cent vingt-deux mille huit cent soixante-douze (622.872) actions rachetables de Commanditaire ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) de catégorie B et émises pour un prix d'émission de dix euros (10,-EUR), composé de la valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) et d'une prime d'émission de neuf euros quatre-vingt-dix cents (9,90 EUR), chacune (les "Actions B")."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée à 14.30 heures.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. BARTHEL, S. LORINI, C. CZERWINSKI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2012 LAC/2012/34323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012101668/104.

(120139426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Immo Gerima, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 28, Um Tawioun.

R.C.S. Luxembourg E 346.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64684 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102316/10.

(120139673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Immobilière Camekisch, Société Anonyme.

Siège social: L-9213 Diekirch, 9, rue de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 163.019.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102317/10.

(120139997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Taureau Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.996.

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société Taureau Holding S.A, une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.996 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 8 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 août 2012. Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2012102632/14.

(120139986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.



Logica Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.120.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 juillet 2012 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la Société, avec effet rétroactif, à compter du 29 novembre 2010:
- * Monsieur Luciano Nessi, ingénieur, demeurant professionnellement au 8, Viale Papio CH-6612 Ascona (Suisse),
- * Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.
- * Maître Philippe Morales, avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2012102391/19.

(120139866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.043.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Copper Management S.à r.l & Partners S.C.A." a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156043 (hereinafter, the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2515, of November 19, 2010, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated September 30, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 2914, of November 29, 2011.

The meeting is chaired by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders are represented by virtue of three (3) proxies given under private seal on July 31, 2012, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at seven hundred twenty thousand thirty-two Euro (EUR 720.032,00) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Conversion of the sixty-two thousand seventy-eight (62.078) class A shares, thirty thousand seven hundred twenty-seven (30.727) class B shares, three hundred forty-four thousand three hundred seventy-six (344.376) class C shares and two hundred eighty-two thousand eight hundred fifty (282.850) class D shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, issued by the Company, into seven hundred twenty thousand thirty-one (720.031) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.
- 2. Increase of the Company's share capital by an amount of forty-four thousand one hundred forty-three Euro (EUR 44.143,00) to raise it from its current amount of seven hundred twenty thousand thirty-two Euro (EUR 720.032,00) to seven hundred sixty-four thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 764.175,00) by the creation and issuance of forty-four thousand one hundred forty-three (44.143) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).
 - 3. Subscription by:



- Cayman Copper Holding, L.P., an exempted limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, c/o Walkers Corporate Services Limited, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Cayman's Registry of Companies under number WK-44044, represented by its general partner Cayman Copper Holding Management, Ltd., a exempted limited company, incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, c/o Walkers Corporate Services Limited, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Cayman's Registry of Companies under number WK-246547 (Cayman Copper), for twenty-six thousand five hundred (26.500) New Shares and full payment of the twenty-six thousand five hundred (26.500) New Shares, in the amount of twenty-six thousand five hundred Euro (EUR 26.500,00), together with a share premium in the amount of eight thousand Euro and sixty-three cents (EUR 8.000,63) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the aggregate amount of thirty-four thousand five hundred Euro and sixty-three cents (EUR 34.500,63) held by Cayman Copper towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Cayman Receivable);
- Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of seven million two hundred nineteen thousand one hundred sixty-seven Euro (EUR 7.219.167,00), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498 (Neuheim) for seventeen thousand six hundred forty-three (17.643) New Shares and full payment of the seventeen thousand six hundred forty-three (17.643) New Shares, in the amount of seventeen thousand six hundred forty-three Euro (EUR 17.643,00) by incorporation of a portion in the same amount of the share premium account held by Neuheim.
- 4. Creation of two different classes of shares namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares).
- 5. Conversion of the seven hundred sixty-four thousand one hundred seventy-five (764.175) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1,00) each, as follows:
- into one hundred seventeen thousand one hundred sixty-one (117.161) class A Shares, to be held by Cayman Copper and four hundred forty-eight thousand three hundred fifty-five (448.355) Class A Shares to be held by Neuheim; and
 - into one hundred ninety-eight thousand six hundred fifty-eight (198.658) Class B Shares to be held by Neuheim.
- 6. Linking of the share premium paid in the amount of sixty-five thousand three hundred fifty-seven Euro and sixty-three cents (EUR 65.357,63) to the five hundred sixty-five thousand five hundred sixteen (565.516) Class A Shares issued by the Company.
- 7. Subsequent amendment of the article 5, first paragraph, of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:
- " Art. 5. The share capital is set at seven hundred sixty-four thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 764.175,00) represented by five hundred sixty-five thousand five hundred sixteen (565.516) class A shares (the Class A Shares), one hundred ninety-eight thousand six hundred fifty-eight (198.658) class B shares (the Class B Shares) and one (1) management share (the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."
- 8. Subsequent amendment of the article 17 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:
- " **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in its subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares;
- any net profit deriving from the financing activity carried out directly or indirectly by the Company or any of its affiliates shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article."

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to convert sixty-two thousand seventy-eight (62.078) class A shares, thirty thousand seven hundred twenty-seven (30.727) class B shares, three hundred forty-four thousand three hundred seventy-six (344.376) class C shares and two hundred eighty-two thousand eight hundred fifty (282.850) class D shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, issued by the Company, into seven hundred twenty thousand thirty-one (720.031) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

107073



Second resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of forty-four thousand one hundred forty-three Euro (EUR 44.143,00) to raise it from its current amount of seven hundred twenty thousand thirty-two Euro (EUR 720.032,00) to seven hundred sixty-four thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 764.175,00) by the creation and issuance of forty-four thousand one hundred forty-three (44.143) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).

Third resolution

The meeting resolves to approve the subscription by Cayman Copper and Neuheim of the forty-four thousand one hundred forty-three (44.143) New Shares, and the full payment of the New Shares, in the amount of forty-four thousand one hundred forty-three Euro (EUR 44.143,00).

Subscription - Payment

Cayman Copper, through its proxyholder, resolves to subscribe for the twenty-six thousand five hundred (26.500) New Shares having an aggregate nominal value of twenty-six thousand five hundred Euro (EUR 26.500,00) together with a share premium in the amount of eight thousand Euro and sixty-three cents (EUR 8.000,63) and to fully pay them up in kind consisting in the conversion of the Cayman Receivable held by Cayman Copper towards the Company.

The total value of the contribution in kind is declared by Cayman Copper to be of thirty-four thousand five hundred Euro and sixty-three cents (EUR 34.500,63), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by FPS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office at 46, boulevard Grande-Duchesse, L-1330 Luxembourg, which concludes as follows:

"Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivable to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued."

Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- the above mentioned auditor's report;
- a balance sheet dated as of July 31, 2012 of the Company;
- a contribution declaration of Cayman Copper attesting that it is the unrestricted owner of the Cayman Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Cayman Copper, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Cayman Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Cayman Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the contributing company is entitled to any rights as to the Cayman Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Cayman Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Fourth resolution

The meeting resolves to create two different classes of shares namely the Class A Shares and the Class B Shares.

Fifth resolution

The meeting resolves to convert the seven hundred sixty-four thousand one hundred seventy-five (764.175) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1,00) as follows:

- into five hundred sixty-five thousand five hundred sixteen (565.516) Class A Shares out of which one hundred seventeen thousand one hundred sixty-one (117.161) class A Shares are held by Cayman Copper and four hundred forty-eight thousand three hundred fifty-five (448.355) Class A Shares are held by Cayman Copper; and
 - into one hundred ninety-eight thousand six hundred fifty-eight (198.658) Class B Shares held by Neuheim.

Sixth resolution

The meeting resolves to link the share premium paid in the amount of sixty-five thousand three hundred fifty-seven Euro and sixty-three cents (EUR 65.357,63) to the five hundred sixty-five thousand five hundred sixteen (565.516) Class A Shares issued by the Company.



Seventh resolution

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend the article 5, first paragraph, of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

" Art. 5. The share capital is set at seven hundred sixty-four thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 764.175,00) represented by five hundred sixty-five thousand five hundred sixteen (565.516) class A shares (the Class A Shares), one hundred ninety-eight thousand six hundred fifty-eight (198.658) class B shares (the Class B Shares) and one (1) management share (the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Eight resolution

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend the article 17 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in its subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares;
- any net profit deriving from the financing activity carried out directly or indirectly by the Company or any of its affiliates shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article." There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Copper Management S.à r.I & Partners S.C.A» ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156043 (ci-après désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire le 5 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 novembre 2010 sous le numéro 2515, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 novembre 2011 sous le numéro 2914.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Claudia Rouckert, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés en vertu de trois (3) procurations données sous acte sous seing privé le 31 juillet 2012, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



- II. Il apparait de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant ensemble cent pour-cent (100%) du capital social de la Société, établi à sept cent vingt mille trente-deux Euros (EUR 720.032,00), toutes entièrement libérées, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Conversion de soixante-deux mille soixante-dix-huit (62.078) actions de classe A, trente mille sept cent vingt-sept (30.727) actions de classe B, trois cent quarante-quatre mille trois cent soixante-seize (344.376) actions de classe C et deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante (282.850) actions de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, émises par la Société, en sept cent vingt mille trente et une (720.031) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.
- 2. Augmentation du capital social de la Société a concurrence de quarante-quatre mille cent quarante-trois Euro (EUR 44.143,00) pour le porter de son montant actuel de sept cent vingt mille trente-deux Euros (EUR 720.032,00) à sept cent soixante-quatre mille cent soixante-quinze Euros (EUR 764.175,00) par la création et l'émission de quarante-quatre mille cent quarante-trois (44.143) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions).
 - 3. Souscription par:
- Cayman Copper Holding, L.P., un exempted limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au 87 Mary Street, c/o Walkers Corporate Services Limited, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-44044, représenté par son associé commandité Cayman Copper Holding Management, Ltd., un exempted limited company de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au 87 Mary Street, c/o Walkers Corporate Services Limited, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-246547 (Cayman Copper), des vingt-six mille cinq cents (26.500) Nouvelles Actions et paiement des vingt-six mille cinq cents (26.500) Nouvelles Actions, d'un montant de vingt-six mille cinq cents Euro (EUR 26.500,00) ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit mille Euros et soixante-trois centimes (EUR 8.000,63) par apport en nature d'un montant total de trentequatre mille cinq cents Euro et soixante-trois centimes (EUR 34.500,63) consistant en la conversion d'une créance d'un montant détenue par Cayman Copper, précitée, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance Cayman);
- Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu de la loi du Luxembourg, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, avec un capital social de sept millions deux cent dix-neuf mille cent soixante-sept Euros (EUR 7.219.167,00) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498 (Neuheim), des dix-sept mille six cent quarante-trois (17.643) Nouvelles Actions et paiement des dix-sept mille six cent quarante-trois (17.643) Nouvelles Actions, d'un montant de dix-sept mille six cent quarante-trois Euros (EUR 17.643,00) par incorporation d'une portion d'un même montant du compte de prime d'émission détenue par Neuheim.
- 4. Création de deux classes différentes d'actions dénommées les actions de classe A (les Actions de Classe A) et les actions de classe B (les Actions de Classe B).
- 5. Conversion des sept cent soixante-quatre mille cent soixante-quinze (764.175) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ainsi qu'il suit:
- en cent dix-sept mille cent soixante et une (117.161) Actions de Classe A qui seront détenues par Cayman Copper et quatre cent quarante-huit mille trois cent cinquante-cinq (448.355) Actions de Classe A qui seront détenues par Neuheim;
- en cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-huit (198.658) Actions de Classe B qui seront détenues par Neuheim.
- 6. Connexion de la prime d'émission versée d'un montant de soixante-cinq mille trois cent cinquante-sept Euros et soixante-trois centimes (EUR 65.357,63) aux cinq cent soixante-cinq mille cinq cent seize (565.516) Actions de Classe A émises par la Société.
 - 7. Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à sept cent soixante-quatre mille cent soixante-quinze Euros (EUR 764.175,00) représenté par cinq cent soixante-cinq mille cinq cent seize (565.516) actions de classe A (Actions de Classe A), cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-huit (198.658) actions de classe B (Actions de Classe B) et une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»
 - 8. Modification de l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:
- « Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.



Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales de la filiale est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A;
- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée directement ou indirectement par la Société ou ses filiales est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article."

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir soixante-deux mille soixante-dix-huit (62.078) actions de classe A, trente mille sept cent vingt-sept (30.727) actions de classe B, trois cent quarante-quatre mille trois cent soixante-seize (344.376) actions de classe C et deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante (282.850) actions de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, émises par la Société, en sept cent vingt mille trente et une (720.031) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-quatre mille cent quarante-trois Euro (EUR 44.143,00) pour le porter de son montant actuel de sept cent vingt mille trente-deux Euros (EUR 720.032,00) à sept cent soixante-quatre mille cent soixante-quinze Euros (EUR 764.175,00) par la création et l'émission de quarante-quatre mille cent quarante-trois (44.143) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription par Cayman Copper et Neuheim des quarante-quatre mille cent quarante-trois (44.143) Nouvelles Actions et le paiement de toutes les Nouvelles Actions, d'un montant de quarante-quatre mille cent quarante-trois Euro (EUR 44.143,00).

Souscription - Libération

Cayman Copper Holding, L.P., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire aux vingt-six mille cinq cents (26.500) Nouvelles Actions, d'une valeur totale de vingt-six mille cinq cents Euro (EUR 26.500,00) ainsi qu'à une prime d'émission d'un montant de huit mille Euros et soixante-trois centimes (EUR 8.000,63) et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion de la Créance Cayman détenue par Cayman Copper à l'encontre de la Société.

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de trente-quatre mille cinq cents Euro et soixante-trois centimes (EUR 34.500,63) par Cayman Copper, laquelle estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par FPS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse, L-1330 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous aurait porté à croire que la valeur de la Créance à apporter ne correspond pas au moins à la valeur du capital social émis.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- le rapport du réviseur susmentionné;
- un bilan du 31 juillet 2012 de la Société;
- une déclaration d'apport de Cayman Copper, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance Cayman.

Réalisation effective de l'apport

Cayman Copper, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance Cayman et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;



- la Créance Cayman n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'apporteur ne détient de droit sur la Créance Cayman;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance Cayman aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à la création de deux classes différentes d'actions dénommées les Actions de Classe A et les Actions de Classe B.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de convertir les sept cent soixante-quatre mille cent soixante-quinze (764.175) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ainsi qu'il suit:

- en cinq cent soixante-cinq mille cinq cent seize (565.516) Actions de Classe A composées de cent dix-sept mille cent soixante et une (117.161) Actions de Classe A détenues par Cayman Copper et quatre cent quarante-huit mille trois cent cinquante-cinq (448.355) Actions de Classe A qui seront détenue par Neuheim; et
- en et cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-huit (198.658) Actions de Classe B qui seront détenues par Neuheim.

Septième résolution

L'assemblée décide de lier la prime d'émission versée d'un montant de soixante-cinq mille trois cent cinquante-sept Euros et soixante-trois centimes (EUR 65.357,63) aux cinq cent soixante-cinq mille cinq cent seize (565.516) Actions de Classe A émises par la Société.

Huitième résolution

Suivant les résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à sept cent soixante-quatre mille cent soixante-quinze Euros (EUR 764.175,00) représenté par cinq cent soixante-cinq mille cinq cent seize (565.516) actions de classe A (Actions de Classe A), cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-huit (198.658) actions de classe B (Actions de Classe B) et une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Neuvième résolution

Suivant les résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales de la filiale est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A;
- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée directement ou indirectement par la Société ou ses filiales est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101452/367.

(120139044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Inter-Concept Electro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012102324/10.

(120140183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

International Company Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.847.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 14 juin 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6 ^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 juillet 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation Me Max Mailliet Le liquidateur

Référence de publication: 2012102325/17.

(120139970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Interoute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Foetz, 10, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 27.746.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme Pour Interoute S.à r.l. Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012102326/12.

(120140206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.



JER Victor Hugo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 115.443.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu Mandataire

Référence de publication: 2012102349/15.

(120139949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

RMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R.C.S. Luxembourg B 170.652.

STATUTS

L'an deux mille douze, le seize mai.

Par-devant Maître KESSELER Francis, notaire de résidence à 5, rue Zénon Bernard à L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE ONT COMPARU:

1) La société anonyme «SRM Financial Holdings, société anonyme», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, en cours d'immatriculation au R.C.S.L.,

ici représentée aux fins des présentes par Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen en vertu d'une procuration du 15 mai 2012.

2) La société anonyme «FMM Financial Holdings, société anonyme», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, en cours d'immatriculation au R.C.S.L.,

ici représentée aux fins des présentes par Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen en vertu d'une procuration du 15 mai 2012.

3) La société anonyme «RRD Financial Holdings, société anonyme», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, en cours d'immatriculation au R.C.S.L.,

ici représentée aux fins des présentes par Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen en vertu d'une procuration du 15 mai 2012.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «RMM S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.



Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société a également pour objet, exclusivement au profit d'une ou de plusieurs entreprises de son groupe situées tant au Luxembourg qu'à l'étranger, les activités de conseil en investissement et de gestion de portefeuille.

La société a aussi pour objet, au profit de toute entreprise située tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité de conseiller en structuration et restructuration de portefeuille limitée à la répartition d'actifs (asset allocation and reallocation), l'activité d'analyse de niveau de risque, de frais et de performance de portefeuille (portfolio performance, cost structure and risk analysis), l'activité de consolidation et de suivi de portefeuille (consolidation and portfolio monitoring), l'activité de gestion de risques (risk management et risk monitoring) ainsi que l'activité de fournir d'informations [financières et comptables] (reporting).

Nonobstant ce qui précède, la société n'exercera en aucune manière une activité de «Professionnels du Secteur Financier», telle que défini par la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ou qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations. La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt millions dix mille euros (€ 20.010.000.-), représenté par vingt millions dix mille (20.010.000) actions numérotées de 1 à 20.010.000 d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune. Les actions sont divisées en Actions de Catégorie A, en Actions de Catégorie B et en Actions de Catégorie C. Le registre des actionnaires mentionne quels numéros d'actions correspondent à quelle catégorie d'actions.

Tout détenteur d'Actions de Catégorie A est ci-après dénommé «Actionnaire de Catégorie A»; tout détenteur d'Actions de Catégorie B est ci-après dénommé «Actionnaire de Catégorie B» et tout détenteur d'Actions de Catégorie C est ci-après dénommé «Actionnaire de Catégorie C».

Les Actions de Catégorie A, B ou C qui sont valablement cédées, soit entre Actionnaires de Catégorie A, B ou C, soit à un tiers, ne seront pas converties et conserveront respectivement la qualité d'Actions de Catégorie A, B ou C. Les nouvelles actions émises par la société aux Actionnaires de Catégorie A,BouC auront respectivement la qualité d'Actions de Catégorie A, B ou C, sauf si l'assemblée générale en décide autrement.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.



Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions.

Des restrictions à la cession des actions sont prévues dans un pacte d'actionnaires concernant la société, qui sera signé par tous les actionnaires et la société (le «Pacte d'Actionnaires») et qui ne contient, n'incite à ni ne requière aucune violation à la loi luxembourgeoise.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale compte tenu des dispositions du Pacte d'Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

La composition du conseil d'administration est décidée par l'assemblée générale, selon une des trois hypothèses cidessous.

- L'assemblée générale peut décider de nommer trois administrateurs dont un administrateur nommé sur la base d'une liste d'au moins deux candidats proposés par la majorité des Actionnaires de Catégorie A (l' «Administrateur de Catégorie A»), un administrateur nommé sur la base d'une liste d'au moins deux candidats proposés par la majorité des Actionnaires de Catégorie B (l' «Administrateur de Catégorie B»), et un administrateur nommé sur la base d'une liste d'au moins deux candidats proposés par la majorité des Actionnaires de Catégorie C (l' «Administrateur de Catégorie C») (la «Composition 1»). La décision de nomination et la publication de celle-ci doivent mentionner la catégorie dont relève chaque administrateur nommé. En cas de vacance d'une place d'administrateur dans la composition du conseil d'administration, les administrateurs restants nommeront immédiatement un administrateur sur la base de la liste de candidats proposés par les actionnaires de la même catégorie que celle de celui qui avait proposé l'administrateur qui doit être remplacé. Dans un tel cas, la nomination provisoire par le conseil d'administration sera soumise pour approbation à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'administrateur nommé de cette façon par l'assemblée générale des actionnaires exercera son mandat pour le restant de la durée du mandat de l'administrateur qui a été remplacé et relèvera de la même catégorie d'administrateur que celuici.

- L'assemblée générale peut décider à l'unanimité de nommer trois administrateurs dont l'un d'entre eux sera désigné par l'assemblée générale en tant qu'administrateur I (l' «Administrateur I») et deux d'entre eux seront désignés par l'assemblée générale en tant qu'administrateurs II (les «Administrateurs II») (la «Composition 2»). La décision de nomination et la publication de celle-ci doivent mentionner quel administrateur est nommé en tant qu'Administrateur I et quels administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs II.
- L'assemblée générale peut décider à l'unanimité de nommer trois administrateurs, sans distinguer selon les catégories d'administrateurs (la «Composition 3»).

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. La durée du mandat des administrateurs et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Sans préjudice des dispositions statutaires applicables dans le cas de la Composition 1, en cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.
- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.



Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- **Art. 12.** Dans le cas de la Composition 1 du conseil d'administration, visée à l'article 6 ci-dessus, la société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de catégories différentes.

Dans le cas de la Composition 2 du conseil d'administration, visée à l'article 6 ci-dessus, la société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'Administrateur I.

Dans le cas de la Composition 3 du conseil d'administration, visée à l'article 6 ci-dessus, la société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature d'un responsable de cette gestion.

La société est en outre valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de mandataires spéciaux, dans les limites de leur mandat.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin à 10 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

107083



Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

Souscription

Les vingt millions dix mille (20.010.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «SRM Financial Holdings, société anonyme», préqualifiée,

Six millions six cent septante mille actions de Catégorie A

2. La société «FMM Financial Holdings, société anonyme» préqualifiée,

Six millions six cent septante mille actions de Catégorie B

3. La société «RRD Financial Holdings, société anonyme», préqualifiée,

Six millions six cent septante mille actions de Catégorie C

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de vingt millions dix mille euros (€ 20.010.000-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à six mille six cents euros (€ 6.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée décide, selon la Composition 3, visée à l'article 6 des statuts de la société, de nommer trois administrateurs, à savoir:
 - A&C Management Services SARL, expert-comptable, 80 rue des Romains, L-8041 Strassen
 - Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 80 rue des Romains, L-8041 Strassen
 - Taxioma SARL, administrateur de sociétés, 80 rue des Romains, L-8041 Strassen
- 2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir: Paul Janssens, employé privé, 2 rue des Prés, L-5692 Elvange.
- 3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2016.
 - 4) Le siège de la société est fixé à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hoolants, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2012. Relation: EAC/2012/6493. Reçu soixante-quinze euros 75,00€ Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101812/251.

(120138752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Invent, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.724.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102329/10.

(120139955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

CO2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, Poteau de Harlange.

R.C.S. Luxembourg B 146.814.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 juillet 2012 que:

- 1) L'assemblée générale révoque de leur qualité d'administrateurs de la société:
- Monsieur Manuel José COELHO, administrateur, né à Murça (Portugal) le 14 avril 1952, demeurant à L- 7540 ROL-LINGEN, 139A, route de Luxembourg.
- Madame Sonia Maria PIRES COELHO, employée, née à Murça (Portugal) le 13 janvier 1980, demeurant à L-7620 LAROCHETTE, 54, rue de Mersch.
- Madame Olga TRYASUGINA, serveuse, née en Russie, le 12 janvier 1977, demeurant à L- 7597 RECKANGE (MERSCH), 8C, rue du Coin.
 - 2) L'assemblée générale révoque de sa qualité d'administrateur-délégué de la société:
- Madame Olga TRYASUGINA, serveuse, née en Russie, le 12 janvier 1977, demeurant à L- 7597 RECKANGE (MERSCH), 8C, rue du Coin.
 - 3) L'assemblée générale nomme comme administrateur unique de la société:
- Madame Olga TRYASUGINA, serveuse, née en Russie, le 12 janvier 1977, demeurant à L- 7597 RECKANGE (MERSCH), 8C, rue du Coin, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblé générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Baschleiden, le 31 juillet 2012.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012102728/29.

(120139941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.503,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August, before Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

there appear:

(1) DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.199 (Trout),

represented by François Bernard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Salmon, and together with Trout, the Shareholders),

represented by François Bernard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders request the undersigned notary to record the following:



- I. The Shareholders collectively hold all the shares in DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg and in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 July 2012, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 1 August 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations.
 - II. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:
- (1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one euro) to bring the share capital from its current amount to EUR 12,503 (twelve thousand five hundred and three euro) by the issuance of 1 (one) new share, having a nominal value of EUR 1 (one euro) (the New Share);
 - (2) Subscription to and payment of the New Share;
 - (3) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the issuance of the New Share;
- (4) Amendment to the register of the Company in order to reflect the issuance of the New Share with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company, to the registration of the New Share in the register of the Company; and
 - (5) Miscellaneous.
 - III. The Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one euro) to bring the share capital from its current amount to EUR 12,503 (twelve thousand five hundred and three euro) by the issuance of the New Share.

Second resolution

Trout resolves to:

- (1) subscribe to the New Share; and
- (2) fully pay it up by a contribution in kind consisting in receivables held by Trout in an aggregate amount of EUR 184,808,052 (one hundred eighty-four million eight hundred and eight thousand and fifty-two euro) (the Contribution).

The value of the Contribution is allocated as follows:

- (1) an amount of EUR 1 (one euro) is allocated 6to the share capital account of the Company; and
- (2) an amount of EUR 184,808,051 (one hundred eighty-four million eight hundred and eight thousand and fifty-one euro) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and Trout (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to EUR 184,808,052 (one hundred eighty-four million eight hundred and eight thousand and fifty-two euro).

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and three euro (EUR 12,503), represented by twelve thousand five hundred and three (12,503) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of the Company in order to reflect the issuance of the New Share and hereby empower and authorise any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Share in the register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro $(\in 7,000.-)$.

The undersigned notary who understands and speaks English, declares that at the request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Shareholders, the undersigned notary further declares that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, said proxyholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette,

comparaissent

- (1) DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.199 (Trout),
- ici représentée par François Bernard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et
- (2) DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Perch, et ensemble avec Trout, les Associés),
- ici représentée par François Bernard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront attachées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Les Associés requièrent le notaire instrumentant de prendre acte des points suivants:

- I. Les Associés détiennent ensemble l'intégralité du capital social de DS Smith Perch S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 juillet 2012, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
 - II. Les Associés désirent passer des résolutions sur les points suivants:
- (1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) pour le faire passer de son montant actuel à 12.503 EUR (douze mille cinq cent trois euros) par voie d'émission de 1 (une) nouvelle parts sociale, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (la Nouvelle Part Sociale);
 - (2) Intervention, souscription et libération de la Nouvelle Part Sociale;
 - (3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale;
- (4) Modification du registre de la Société pour refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société d'effectuer, par sa seule signature, au nom de et pour le compte de la Société, l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans le registre de la Société; et
 - (5) Divers.
 - III. Les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) pour le porter de son montant actuel à 12.503 EUR (douze mille cinq cent trois euros) par voie d'émission de la Nouvelle Part Sociale.

Deuxième résolution

Trout décide de:

- (a) souscrire la Nouvelle Part Sociale; et
- (b) la libérer intégralement par un apport en nature consistant en des créances détenues par Trout d'un montant total de 184.808.052 EUR (cent quatre-vingt-quatre millions huit cent huit mille et cinquante-deux euros) (l'Apport).

Le montant de l'Apport sera alloué de la façon suivante:

- (i) un montant de 1 EUR (un euro) sera alloué au compte capital de la Société; et
- (ii) un montant de 184.808.051 EUR (cent quatre-vingt-quatre millions huit cent huit mille et cinquante et un euros) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport est confirmée par un certificat émis par la Société et Trout (le Certificat) qui confirme inter alia que la valeur de l'Apport équivaut au moins à 184.808.052 EUR (cent quatre-vingt-quatre millions huit cent huit mille et cinquante-deux euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:



" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent trois euros (12.503 EUR), représenté par douze mille cinq cent trois (12.503) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de la Société pour refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale et donnent pouvoir et autorisent tout gérant de la Société à effectuer, au nom et pour le compte de la Société, l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans le registre de la Société et toutes formalités y relatives.

Evaluation des frais

Le montant des frais en rapport avec le présent acte s'élève approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français. A la requête dudit mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé en date des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bernard, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012102185/151.

(120139669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Jenny Location S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.693.

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

- 1.- La société anonyme CONSTRUCTIONS CREA-HAUS S.A., avec siège social à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 70703, ici représentée par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 2.- La société à responsabilité limitée FALCON S. à r.l., avec siège social à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 46722, ici représentée par Madame Sophie MATHOT, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 3.- La société à responsabilité limitée HARDEY S.à r.l., avec siège social à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 46724, ici représentée par Madame Sophie MATHOT, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée JENNY LOCA-TION S. à r.l., ayant son siège social à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114693, constituée par acte du notaire Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 février 2006, publié au Mémorial C numéro 987 en date du 19 mai 2006 2006 (la «Société») et que l'ordre du jour est le suivant:

- transférer le siège social de la Société de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée, à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.
- modifier l'article 2 (alinéa 1) des statuts de la Société.

Ensuite, les associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L- 8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.

107088



Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 2 (alinéa 1) des statuts de la Société:

Art. 2. (alinéa 1). "Le siège social est établi dans la commune de Strassen".

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir séparément, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, es qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 juillet 2012. LAC / 2012 / 36223. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102345/52.

(120140324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Adaxlu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 148.399.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 août 2012

L'associé unique de la Société accepte la démission de Monsieur Stéphane Weyders de son poste de Gérant de Classe B de la Société.

L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Gilles Jacquet, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant de Classe B de la Société, pour une durée indéterminée.

L'associé unique demande de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de Classe B suivant:

- Monsieur Cyrille Vallée, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 8 Août 2012.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012102018/18.

(120140278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Noyon Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 39.350.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 juin 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de la liquidation judiciaire de la société

Noyon Holding S.A., avec siège social à L- 2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Pour extrait conforme

Max Mailliet Le liquidateur

Référence de publication: 2012102464/13.

(120139972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck